

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE BOURET

Département de GIRONDE (33) / Commune de SOORTS-HOSSEGOR (40150)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de Bourret, route nationale 652	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont de Bourret non mentionné sur Scan Littoral. Dans le secteur la D652 se transforme en D152. Numérisation côté aval du pont correspondant (av. Suzanne Labatut) à partir de l'Ortho Littorale V2.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

